



# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE  
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.  
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS  
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

## PARTIE OFFICIELLE

### CONSEIL MUNICIPAL

#### COMPTE-RENDU

DE LA  
Séance du Mardi 30 Mai 1899

Application de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884

(Fin)

Renvoi à la commission des travaux d'une proposition concernant les chalets de nécessité

Le Conseil renvoie à la commission des travaux une proposition de M. Frank Defoug, architecte diplômé, hygiéniste, demeurant 63, rue de Provence, à Paris, pour l'installation de chalets de nécessité à Nanterre.

#### Territoire de Puteaux. Rectification

M. le maire entretient l'Assemblée de son ancienne proposition de rectification de territoire, par voie d'échange, entre les communes de Puteaux et de Nanterre, avenue de la Défense et rond-point des Bergères.

Il voudrait que la route nationale sépare les territoires de Nanterre et Puteaux entre le rond-point de la Défense et le rond-point des Bergères, et du rond-point des Bergères au fort du Mont-Valérien.

Le Conseil autorise M. le maire à suivre cette affaire sous réserve de l'approbation du projet par les intéressés (propriétaires et autres).

#### Communication d'une pétition en faveur de M. Lacroix demeurant avenue de Puteaux, 63

M. le maire communique une pétition par laquelle un grand nombre d'habitants sollicitent le placement dans une maison d'éducation de M. Lacroix fils, infirme, âgé de 12 ans et incapable de se livrer à aucun travail.

Le Conseil s'associe en entier à cette demande et, sur la proposition de M. le maire, émet le vœu, que le Conseil général de la Seine s'occupe de créer des établissements laïques pour le placement des jeunes gens qui se trouvent dans la situation du jeune Lacroix.

#### Renouvellement des commissions

M. le maire propose à l'Assemblée de partager, comme précédemment, le Conseil municipal en 3 sections : Voirie, Travaux, Finances. Les membres de ces

commissions pourraient permuter entre eux et choisir les sections qui leur conviendraient le mieux. D'après ce système, tous les conseillers feraient partie des commissions.

Après un échange d'avis, le Conseil décide de nommer, au scrutin secret, les différentes commissions, et que ces commissions seront d'au moins sept membres.

M. Roy demande que la Commission du budget soit la même que celle des finances. Adopté.

Sont ensuite nommés membres des Commissions, savoir :

1<sup>re</sup>. — Commission du Budget et des Finances : MM. Wulfrand, Doublet, Gautier, Roy, Rotty, Mantelet et Péan.

2<sup>e</sup>. — Commission des Travaux : MM. Blussion, Doublet, Nézet, Roy, Blanche, Picard et Rotty.

3<sup>e</sup>. — Commission de Voirie. MM. Duval, Nézet, Roy, Vanier, Cassier, Noël et Rotty.

4<sup>e</sup>. — Commission d'Hygiène : MM. Mothé, Beaudé, Lebouvier, Bloquaux, conseillers ; Catin, administrateur du bureau de bienfaisance ; Valez, architecte et Caire, docteur en médecine.

5<sup>e</sup>. — Commission des Eaux et du Gaz. MM. Lebouvier, Gautier, Blanche, Cassier, Rotty, Mantelet et Péan.

6<sup>e</sup>. — Commission des Ecoles. MM. Mothé, Doublet, Gautier, Roy, Blanche, Cassier, Noël, Rotty et Péan.

7<sup>e</sup>. — Commission du Port : MM. Mothé, Beaudé, Lebouvier, Cassier, Noël, Picard et Rotty.

#### Pompes Funèbres Règlement des Convois

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. Guérin, administrateur du Bureau de Bienfaisance lui fait savoir qu'à dater du 1<sup>er</sup> juin 1899 il sera chargé du règlement des Convois funèbres pour la commune de Nanterre et que son bureau sera installé rue Saint-Denis, 4.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de cette communication.

#### Vœu pour que les cercueils soient faits par les entrepreneurs du pays

M. le Maire expose que les cercueils fournis par l'administration des pompes funèbres sont faits en dehors du pays et demande que le Conseil émette un vœu pour que la fabrication des bières soit confiée aux entrepreneurs de la commune.

Ce vœu est adopté.

#### Vote d'une adresse au commandant Marchand

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. Isidore Baissin, ancien colonial, demeurant à Nanterre, 17, rue Gambetta, demande que la ville de Nanterre s'associe aux manifestations faites en l'honneur du commandant Marchand.

Le Conseil décide que les habitants seront invités à pavoiser leur demeure et que l'adresse suivante sera envoyée au héros de Fachoda :

« Le Conseil municipal de Nanterre, « Voulant s'associer aux manifestations qui se produisent par toute la France à l'occasion du retour du commandant Marchand, adresse à ce vaillant soldat l'expression de son admiration pour son héroïque conduite à Fachoda et l'ardent patriotisme dont il a fait preuve.

#### Vote d'une adresse de félicitations au général Gallieni

Sur la proposition de M. Rotty, Le Conseil Adresse ses plus chaleureuses félicitations au général Gallieni pour l'œuvre considérable qu'il a accomplie en assurant la pacification et la possession de Madagascar.

#### Reconstruction d'un mur mitoyen entre l'immeuble Berry et la propriété communale située rue Thomas-Lemaître

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. Valez, architecte lui fait savoir que le mur séparatif de la propriété Berry, située 33, boulevard du Midi, d'avec l'immeuble communal, est tombé sur une longueur d'environ 15 mètres et que la dépense de reconstruction incombant à la commune peut être évaluée à 250 francs environ.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil renvoie cette affaire à la Commission des travaux.

La séance est levée à minuit et demi.

#### Abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro l'article hebdomadaire de notre correspondant Jules OUVRIER.

#### Mairie de Nanterre

##### AVIS

#### D'enquête de commodo et incommodo

Le Sieur Labrousse, demeurant à Paris, 64, rue de Saintonge, a présenté au Préfet de Police une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un dépôt d'engrais au

moyen de matières provenant de vidanges ou de débris d'animaux inférieurs à 25,000 k., route de Charles X, chemin des Chênes, lieu dit « les 4 chemins » à Nanterre.

Toutes personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre cet établissement, ou à faire des observations à son sujet, devront les faire connaître au Maire de cette commune, dans le délai de dix jours, à compter du jour de l'apposition de la présente affiche.

La demande et les plans de l'établissement sont déposés, durant l'enquête, à la Mairie de Nanterre. Nanterre, le 19 juin 1899.

#### CONGRÈS DE LA MEUNERIE

La 11<sup>e</sup> session du Congrès de la Meunerie, organisé par les soins de l'Association Nationale de la Meunerie française, se tiendra à Paris, les 26, 27 et 28 juin courant, à l'hôtel de la Société de Géographie, bd Saint-Germain, 184. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire de l'Association, place du Louvre, 6, à Paris.

#### Question de Monopole

Le frère d'un malheureux ouvrier décédé accidentellement, se présentait, il y a quelques jours, au bureau du régisseur pour arrêter les dispositions concernant les funérailles de son parent.

Il fut convenu, notamment, de la fourniture d'un cercueil en sapin pour lequel on lui demandait 20 francs plus 0 fr. 10.

Etant sorti pour se procurer cette somme quel ne fut pas son étonnement lorsque de retour au bureau, le régisseur lui réclama, pour le même cercueil, non plus 20 fr. mais 40 francs, sous prétexte que les tarifs avaient été changés dans la journée même.

Ceci se passait en présence de plusieurs témoins qui pourraient, au besoin, attester le fait ci-dessus, que nous livrons, sans commentaire, à l'appréciation de nos concitoyens et que nous renvoyons aussi à qui de droit.

#### UNION DES INTÉRÊTS LOCAUX

##### Don Héring — Attribution de six livrets de Caisse d'Épargne à des ménages pauvres

Six livrets de Caisse d'épargne sont mis, chaque année, à la disposition du Préfet de la Seine sur le montant des arrérages du don fait par M. Hering (de Strasbourg) à l'Administration générale de l'Assistance publique, à Paris. Ces livrets doivent être attribués à des ménages pauvres et honnêtes d'employés de commerce et d'industrie ou ouvriers nécessiteux de toutes professions des arrondissements de St-Denis et de Sceaux; soit trois par arrondissement.

Cabinet de M. Edouard Lambert  
18, Boulevard du Levant 18  
NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECOURVEMENTS

### VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

#### LOCATIONS DE SUITE

Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices; au 1<sup>er</sup>, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard; au 2<sup>e</sup>, 6 chambres de dom., Belvédère; Jardin boisé de 4000 mètres. — 3.000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle à étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres. — Prix 1.300 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport, à proximité du ch. de fer et du tramway. Location exceptionnelle, 700 fr.

Maison de Campagne sur avenue, libre de suite, salon, salle à manger, cuisine, office, water-closets. 1<sup>er</sup> étage 2 ch., cabinet de toilette, placards, water-closets, au-dessus 2 grandes pièces. Jardin de 350 m. en plein rapport. Prix 800 francs.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway, 4 pièces au r.-de-ch., 3 chambres et 2 cabinets au 1<sup>er</sup>. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

Grand APPARTEMENT centre du pays, admirablement situé au 1<sup>er</sup>, avec pet. jardin 500

Petits APPARTEMENTS confortables de 300 à 400 fr. sur le boulevard, 5 minutes de la gare.

PAVILLON meublé indépendant de maison bourgeoise, à 5 min. de la gare, pouvant convenir à employé, le mois 20 fr.

Sous-location à des conditions extrêmement avantageuses d'un appartement à Paris, quart. de la Bourse, pouv. convenir à commerce, industrie ou bureaux.

S'adresser, 18, boulevard du Levant

### BONNE COUTURIÈRE DE PARIS

NANTERRE offre ses services pour toute espèce de travail en robes, costumes, jaquettes, poignons, Jupons, etc., soit à façon, soit en fournissant.

### Spécialité de COSTUMES TAILLEUR

Prix modérés — Travail soigné — Cachet des grandes Maisons

### M<sup>me</sup> AZAN

Rue du Vieux-Pont — Villa Hébert

NOTA. — On peut écrire pour les Commandes, on se rend chez les clientes

### GROS LOT: 500.000 FRANCS

(Pour tous et à la portée de tous)  
Pour 5 fr. on reçoit 5 numéros part. 1<sup>er</sup> tirage 15 juin prochain, des PANAMA A LOTS avec PRIME UTILE et GRATUITE, 1 lot de 250.000 fr., 1 lot de 100.000 fr., 2 lots de 10.000 fr., 2 lots de 5.000 fr., 5 lots de 2.000 fr., 50 lots de 1.000 fr., 61 lots gagnants. — Copropriété des titres. Sécurité absolue. Ass. part. — Ecrire de suite à BRESSOUX, banquiers, 58, rue de Maubeuge, PARIS.

### INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN

D'USINES EN TOUS GENRES

### BARON, Constructeur-Mécanicien

Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision, Pièces de tours sur bois et tous métaux — Travail à façon

### USINE A VAPEUR

Bicyclettes et Tandems sur commandes — Réparations de Cycles

15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

### VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL

Rue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V<sup>e</sup> BALLAY

### ALEXANDRE LE BOTMEL

SUCCESEUR

SPÉCIALITÉ POUR ÉPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES

PRIX: 5 FRANCS le METRE CUBE

### PRÊTS

sur signature à toutes personnes solvables, 4 0/0, rien d'avance. Ecrire: l'Immobilière, 45, rue Rochechouart, PARIS.

### BICYCLETTE

pneumatique en parfait état de Neuf

Très Bonne Occasion, à Vendre 160 fr.

S'adresser chez M. LIGOT, 2, boulevard des Sycomores.

### VINS DE PROPRIÉTAIRE

ROUGE 8<sup>e</sup> naturel, 70 francs la pièce de 220 litres fût perdu  
BLANC sec 9<sup>e</sup> naturel 85 francs la pièce de 220 litres fût perdu  
gare acheteur, congé et Port payé. Paiement 90 jours net contre remboursement 3 0/0 escompte.  
S'adresser à M<sup>e</sup> le Régisseur du domaine du Pontil, près Aubais (Gard).

### A VENDRE

10.000 mètres de Terrain, en Algérie, près de Blidah, pour cause de réalisation, 500 francs, soit 0,05 cent. le mètre.

Fonds de Commerce d'Épicerie dont l'importance, par sa position, ne fera que s'accroître. Prix 8.000 fr.

### DEMANDES

CAPITALISTE achèterait des MAISONS de 600 à 1.000 fr., avec petit Jardin.

On Demande à louer de suite, MAISONS de 600 à 1.000 fr., avec petit Jardin.

Une PROPRIÉTÉ avec grand Jardin, boisé si possible, à Nanterre ou environs, dans les 2.000 fr. — Pressé.

Des MAISONS et APPARTEMENTS meublés ou non pour la saison.

### L. GÉNARD

10, Rue St-Germain, 10 NANTERRE

CYCLES NEUFS et Réparations en tous genres

Pièces détachées

TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON

Électricité et Téléphone

### PASQUIER, horloger

7, Rue Sadi-Carnot NANTERRE

Réparations de Montres, Pendules et Bijoux.

REMONTAGE DE PENDULES à l'année

### Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE

67, rue du Chemin-de-Fer

Jeune fille, au courant de la couture, demande des journées, de préférence chez couturière. S'adr. 18 bd du Levant.

### A VENDRE

petite Machine à repasser, neuve. Bonnes conditions. — S'adresser chez Mme Bidan, 67, r. Saint-Germain.

Pensionnaire est demandé dans honorable famille. Maison confortable, grand jardin. S'adr. au bur. du jour.

### AVIS IMPORTANT

On achète toute espèce de mobiliers, objets d'art, bronzes, pianos, tapis et autres, du bon, au courant et débarras. — Ecrire à M. Azan, rue du Vieux-Pont, à Nanterre, qui se rend aussi à domicile.

### Grand Magasin de chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer 56

Ancienne Maison FROMONT MAUMONT Succ<sup>r</sup>

Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité pour dames, fillettes et enfants

Tous les articles se recommandent par la qualité le soin de la confection et leurs prix modérés.

### USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Pris à l'usine	Rendu en cave	Livraison à domicile
N° 0 .... 1 fr. 70	1 fr. 80	dans les 24 heures
N° 1 ..... 1 fr. 60	1 fr. 70	de la commande
N° 2 ..... 1 fr. 50	1 fr. 60	
Grésillon . 1 fr. 20	1 fr. 30	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,05

Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 25

Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

### PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES

PRÊTES A L'EMPLOI

pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles Meubles, Outils, etc.

### LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide

PEINTURES AU VERNIS

LA RESISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances

PEINTURE PORCELAINE — Peinture pour tuyaux de poêles

URALDA seule véritable PEINTURE ÉMAIL

VERNIS ÉMAIL À FROID, SICCATIF pour PARQUETS

ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCREs, etc.

### CARBURE DE CALCIUM

Pour Appareils et Lanternes

### DAZEVILLE 17, rue du Bois

NANTERRE

NE PAS CONFONDRE. retenir l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS

4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4

RUEIL

### OPTIQUE

PINCE-NEZ et Lunettes

Exécution rapide

ORDONNANCES D'OPTICISTES

JUVELLES

THERMOMÈTRES

Baromètres

PÈSE-LIQUIDES

RÉPARATIONS

BIJOUTERIE À OPTIQUE

### PENDULES EN TOUS GENRES

Coussins pour Couronnes de Mariées

Montres Or, Argent, Nickel, simples et compliquées

Petite et Grande Orfèvrerie argent — Orfèvrerie métal blanc

TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ÉLEVAGE DES BERGÈRES

5, Rue de la Croix — NANTERRE

Spécialités de l'ANDALOUSE BLEUE

et de LA MOSKOVA (Faverolles, Type unique, Brahma herminé à Manchettes

Médailles d'argent (expositions internationales d'apiculture, Paris 1896-97-98

Andalous bleu..... 0 fr 50 pièce

La Moskova..... 0 40 »

Autres Races pondueuses 0 25 »

POUSSINS, COQUELETS & POULETTES A VENDRE

Ceufs frais du jour garantis, pour enfants et malades

Imp. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

Les personnes qui désirent participer à ce legs sont priées d'adresser (par lettre) une demande à M. le Président de la Ligue des Intérêts locaux de Nanterre, 18, rue de la Croix, avant le 22 juin, dernier délai.

## AVIS

Deux concours seront ouverts à l'École vétérinaire à Toulouse :

Le 1<sup>er</sup> le 26 juin 1899 pour la nomination d'un répétiteur chef de travaux attaché à la chaire d'histoire naturelle et de matière médicale.

Le 2<sup>e</sup> le 16 octobre 1899 pour la nomination d'un répétiteur chef de travaux attaché à la chaire de pathologie bovine, porcine, caprine et d'obstétrique.

Les programmes de ces concours sont distribués à Paris, au Ministère de l'Agriculture (bureau des écoles et services vétérinaires), et dans les trois écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

## West-Athletic-Club

Nous apprenons qu'une société vient de se former dans notre région sous le nom de "West-Athletic-Club".

Son siège social est établi : Café Lévêque, place de la Gare, à Nanterre.

Cette société, qui pratiquera tous les sports et principalement la course à pied, la vélocipédie, la natation, l'aviation, le tennis, le foot-ball et l'athlétisme, a donné sa première réunion de courses à pied Dimanche dernier, sur sa piste de l'Île Fleurie.

Voici les résultats :

100 m. (scr.) 1<sup>er</sup> Noury, 2<sup>e</sup> Gautier, 3<sup>e</sup> Joulin, 4<sup>e</sup> Filleul. Lutte superbe entre Gautier et Joulin, ce dernier succombe d'une 1/2 poitrine.

400 m. (scr.) 1<sup>er</sup> Joulin, 2<sup>e</sup> Oriol, 3<sup>e</sup> A. Remaud. Contrainne parti dans cette épreuve mène la course mais tombe dans le virage et abandonne.

1500 m. (scr.) 1<sup>er</sup> Bourgeois, 2<sup>e</sup> Gautier, 3<sup>e</sup> Quatreboeufs. Temps, 5 m. 4/5. Au départ Bourgeois prend la tête du peloton et gagne sans pousser.

Saut en long. — 1<sup>er</sup> Brunn, 2<sup>e</sup> Bourgeois, 3<sup>e</sup> Quatreboeufs.

Lanc. de poids. — 1<sup>er</sup> Bourgeois, 8 m. 75, 2<sup>e</sup> Brunn 7 m. 67, 3<sup>e</sup> Cartier 7 m. 51, 4<sup>e</sup> Contrainne et Devaux 7 m. 50.

M. Cartier donnait les départs et M. F. Brière jugeait à l'arrivée.

## Natation

Après la réunion de courses à pied, le West-Athletic-Club a donné sa première réunion d'entraînement sous la surveillance de M. Ledouche, des Ambulanciers de France. Remarqué tout particulièrement MM. Bruan, Combe et Milbert.

Elle organise, pour le Dimanche 8, courant, une nouvelle réunion de courses Au Programme :

Course à pied ; 100 m. hand., 400 m. hand., 1500 m. hand.

Saut en long sans élan (scr.) ; Lanc. du poids (hand).

Les engagements seront reçus sur le terrain. Rendez-vous à 2 h. 1/4 à la gare de Nanterre.

Natation. — A l'issue de la deuxième réunion d'entraînement il sera faite une course de 100 mètres.

A. BOURGEOIS.

## LA NANTERRIENNE

Résultats obtenus par la Société au concours national d'Amiens :

Concours individuels. — Sur les 12 prix accordés aux 40 gymnastes des sociétés concurrentes « La Nanterrienne » a reçu 6 récompenses réparties comme suit : 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix. MM. Hendrick et Fahy Eugène, médailles de vermeille, 2<sup>e</sup> degré, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> prix. MM. Fahy Jules et Morvillez, médaille argent MM.

3<sup>e</sup> degré, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> prix. MM. Vincent Auguste et Chaulier, médailles argent et bronze

Concours de tir à 300 mètres. — M. Fahy Jules, 2<sup>e</sup> prix, médaille argent. Concours individuel de course. — Distance 946 mètres avec 4 conversions. Division unique. 114 concurrents à raison de 2 délégués par société. 1<sup>er</sup> prix. Vincent Auguste, qui a franchi le parcours en 2 minutes 40 ; 3<sup>e</sup> prix, Hanville, qui a accompli le trajet en 2 minutes 45.

Ces récompenses ont été obtenus sur les 10 accordées aux 114 concurrents.

La section de « La Nanterrienne » se présentera dimanche au Concours annuel des Sociétés de la Seine.

## Sauveteurs-Ambulanciers

de la Seine et de la Marne  
Section de Nanterre (fondée en 1890)

Dimanche dernier a eu lieu l'inauguration du Poste de secours établi au bureau des tramways, place de la Boule à Nanterre.

M. le docteur Heiser, officier d'académie, assisté de MM. Jouve, Eddy Alfred, présidents d'honneur, Jollet, directeur-général, Eliot et Bedel, vice-présidents, Mizard, chef de section, présidait cette cérémonie à laquelle avait bien voulu se joindre MM. Caroni, Boux, adjoints et Blocqueaux, conseiller municipal de Nanterre.

Dans un discours, très applaudi, M. Heiser fait connaître l'utilité des Postes de secours ; il remercie la municipalité de Nanterre pour son bienvenue concours en cette circonstance, ainsi que M. Morère, directeur de la compagnie des tramways, qui a bien voulu mettre gracieusement un local à la disposition de la Société.

M. Caroni, adjoint, présente les excuses de M. Hennepin, maire, qui félicite M. Heiser de sa bonne initiative et assure la Société de tout le concours de la municipalité pour la propagation de son œuvre humanitaire.

On procède ensuite à la remise officielle du matériel supplémentaire affecté à la section de Nanterre.

A l'issue de cette inauguration ont été nommés membres d'honneur, MM. Caroni et Boux, adjoints, Blocqueaux, conseiller municipal.

Ont été admis comme membres titulaires pour actes de courages accomplis : MM. Desoille, mentionné du gouvernement, Gravel Alphonse, mentionné du gouvernement, et Colson, secrétaire de la section.

Un concert donné par la fanfare municipale des sapeurs-pompiers a eu lieu ensuite.

Il n'est pas besoin de dire qu'il a été parfaitement réussi et l'exécution irréprochable des nombreux morceaux joués fait le plus grand honneur à l'habile directeur, M. Walter.

## AVIS

Aux amateurs d'exercices équestres et aérobiques

Le grand Cirque Pinder si universellement et si avantageusement connu viendra, vendredi 25 juin, dans nos murs.

Comme d'habitude il donnera deux représentations : une à 4 heures de l'après-midi précédée d'une brillante cavalcade, la seconde à 8 h. 1/2 du soir.

La place nous manque pour exposer la nombreuse nomenclature des divers numéros de son brillant programme.

Du reste, les nombreuses affiches répandues dans la ville les expliquent parfaitement.

Les amateurs d'émotions vives n'ont qu'à aller voir les hardis acrobates du Cirque Pinder et les personnes qui aiment à rire, s'en payeront une forte dose en écoutant les joyeux clowns du Cirque Pinder.

Quant aux amateurs d'exercices équestres, ils seront servis à souhait car nul n'ignore que le Cirque Pinder est le meilleur hippodrome du monde entier.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Préfecture du Département de la Seine

## VILLE DE PARIS

## CONCOURS

pour l'admission à

## L'EXTERNAT GRATUIT

dans les Ecoles Municipales supérieures

TURGOT, COLBERT, LAVOISIER

J.-B. SAY et ARAGO

Le concours aura lieu le Lundi 3 Juillet 1899, à 8 heures du matin, au siège de chaque Ecole supérieure.

A partir de la présente année, les candidats sont libres de choisir l'Ecole dont ils désirent suivre les cours, et ils ne pourront entrer que dans l'Ecole où ils se seront fait inscrire pour subir le concours.

### I. - Conditions d'admission

Pour être admis à ce Concours, les candidats doivent avoir, pour entrer :

1<sup>o</sup> En 1<sup>re</sup> année, 12 ans au moins et 15 ans au plus ; 2<sup>o</sup> en 2<sup>e</sup> année, 13 ans au moins et 16 ans au plus ; 3<sup>o</sup> en 3<sup>e</sup> année, 14 ans au moins et 17 ans au plus, le 1<sup>er</sup> janvier 1899.

Aucune dispense d'âge ne sera accordée ; Les candidats devront justifier qu'ils sont de nationalité française et domiciliés à Paris ou dans le département de la Seine.

Les pièces à produire sont : 1<sup>o</sup> Le bulletin de naissance ; 2<sup>o</sup> le certificat de vaccine ; 3<sup>o</sup> Le certificat d'études primaires ; 4<sup>o</sup> Un relevé de leurs places de composition et de leurs notes depuis le commencement de l'année scolaire ; 5<sup>o</sup> Des pièces attestant que les parents du candidat sont de nationalité française et domiciliés à Paris ou dans le département de la Seine.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet inclusivement, tous les jours non fériés, de 9 heures à 5 heures, au secrétariat de celle des écoles supérieures ci-dessous désignées dans laquelle les candidats désirent entrer : Ecole Turgot, rue Turbigo, 69 ; école Colbert, rue Châteauneuf-Landon, 27 ; école Lavoisier, rue Denfer-Rochereau, 19 ; école J.-B. Say, rue d'Auteuil, 11 bis ; école Arago, place de la Nation.

### II. - Conditions du Concours

Le Concours comprend une série d'épreuves écrites :

1<sup>o</sup> Orthographe et l'analyse grammaticale ; 2<sup>o</sup> l'écriture ; 3<sup>o</sup> la composition française ; 4<sup>o</sup> l'arithmétique et les applications de la géométrie ; 5<sup>o</sup> le dessin d'après le plâtre.

L'épreuve d'orthographe consiste en une dictée de 30 lignes environ, qui servira en même temps d'épreuve d'écriture, l'analyse grammaticale portera sur certains mots choisis dans la dictée ; La composition française portera sur un sujet très simple : lettre, récit, narration, description, sujet de morale familiale ; L'épreuve d'arithmétique se compose de questions sur l'arithmétique et sur la géométrie pratique (tracés géométriques et évaluations de surfaces et de volumes).

2<sup>o</sup> 3<sup>e</sup> année. — Les épreuves écrites porteront sur les matières enseignées dans le cours de première année des écoles supérieures de la ville de Paris.

3<sup>o</sup> 3<sup>e</sup> année. — Les épreuves écrites porteront sur les matières enseignées dans le cours de la deuxième année des écoles supérieures de la ville de Paris.

Les élèves des écoles publiques et les élèves des écoles libres sont indistinctement admis à concourir.

Les inscriptions devront se rendre, le lundi 3 juillet 1899, à 8 heures du matin, à l'école où ils auront été inscrits. Ils ne recevront pas de convocation spéciale.

### Ecoles Primaires supérieures

DE JEUNES FILLES

SOPHIE-GERMAIN

9, rue de Joux (4<sup>e</sup> arrondissement)

EDGAR-QUINET

63, rue des Martyrs (9<sup>e</sup> arrondissement)

Le Concours aura lieu le jeudi 6 juillet 1899, à 8 heures du matin au siège de chaque école supérieure.

### I. - Conditions d'admission

Pour être admises à ce concours les aspirantes doivent avoir, pour entrer :

1<sup>o</sup> en 1<sup>re</sup> année, 12 ans au moins et 15 ans au plus ; 2<sup>o</sup> en 2<sup>e</sup> année, 13 ans au moins et 16 ans au plus ; 3<sup>o</sup> en 3<sup>e</sup> année, 14 ans au moins et 17 ans au plus, le 1<sup>er</sup> janvier 1899.

Aucune dispense d'âge ne sera accordée ; Les aspirantes devront justifier qu'elles sont de nationalité française et domiciliées à Paris ou dans le département de la Seine.

Les pièces à produire sont : 1<sup>o</sup> le bulletin de naissance ; 2<sup>o</sup> le certificat de vaccine ; 3<sup>o</sup> le certificat d'études primaires ; 4<sup>o</sup> des pièces attestant que les parents de l'aspirante sont de nationalité française et domiciliés à Paris, ou dans le département de la Seine.

Les aspirantes devront se faire inscrire, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet inclusivement, de 9 h. à 11 heures et de 1 h. à 4 heures et demie, au secrétariat de l'école supérieure dans laquelle elle désirent entrer.

### II. - Conditions du Concours

Le concours ne comprend qu'une série d'épreuves écrites qui portent :

1<sup>o</sup> 1<sup>re</sup> année. — 1<sup>o</sup> sur l'orthographe ; 2<sup>o</sup> l'écriture ; 3<sup>o</sup> la composition française ; 4<sup>o</sup> l'arithmétique et les applications de la géométrie ; 5<sup>o</sup> le dessin d'après le plâtre.

L'épreuve d'orthographe consiste en une dictée de 30 lignes environ, qui servira en même temps d'épreuve d'écriture ; la composition française portera sur des sujets très simples : lettre, récit, narration, description, sujet de morale familiale ; l'épreuve d'arithmétique se compose de questions sur l'arithmétique et sur la géométrie pratique (tracés géométriques et évaluations de surfaces et de volumes).

2<sup>o</sup> 2<sup>e</sup> année. — Les épreuves écrites porteront sur les matières enseignées dans le cours de première année des écoles supérieures de la ville de Paris.

3<sup>o</sup> 3<sup>e</sup> année. — Les épreuves écrites porteront sur les matières enseignées dans le cours de la deuxième année des écoles supérieures de la ville de Paris.

Les élèves des écoles publiques et les élèves des écoles libres sont indistinctement admis à concourir.

Les jeunes filles devront se présenter pour concourir, le jeudi 6 juillet 1899, à 8 heures du matin, à l'école supérieure où elles auront été inscrites. Elle ne recevront pas de convocation spéciale.

NOTA. — Les enfants dont les familles sont domiciliées dans les communes de la banlieue pourront être admis dans l'école où ils auront subi le concours, en raison du rang obtenu par eux à ce concours, à la condition toutefois que les communes suburbaines auxquelles appartiendront les enfants admis, s'engagent à rembourser pour chacun d'eux une somme annuelle de deux cents francs. (Diliberation du Conseil Municipal de Paris, en date du 4 mai 1888.)

Paris, le 29 Mai 1899.

Le Secrétaire général de la Seine, Signé : BRUMAN.

Le Préfet de la Seine, Signé : J. de SELVES.

## INFORMATIONS

Lundi, 12 courant, à 4 h. 1/2, le nommé Camelan, ouvrier terrassier, âgé de 42 ans, demeurant 59, rue St-Germain, était allé se baigner dans la pièce d'eau dite la Balastière, située route de Chatou, lorsque tout-à-coup il disparut. Des ouvriers présents sur les lieux, lui portèrent secours. Retiré quelques instants après et malgré les soins donnés tout fut inutile. L'asphyxie était complète. M. le Commissaire de police prévenu aussitôt a fait les constatations légales et transporter le corps de Camelan à son domicile.

Mardi, 13 courant, un ouvrier carrier nommé Van Grevelinge, âgé de 48 ans, habitant à la Folie, et travaillant dans une carrière pour le compte de M. Prat, s'est trouvé pris entre deux blocs de pierre. Complètement écrasé, il n'a survécu que quelques instants. Ce malheureux laisse une femme avec 5 enfants.

Dans la nuit de jeudi, des malfaiteurs se sont introduits dans la propriété portant le n° 71 de la rue St-Germain, appartenant aux héritiers de l'abbé Decourtils, et en partie inhabitée.

Ils sont entrés en escaladant le mur de clôture de la rue Thomas-Lemaître Après avoir croché la porte d'entrée, ils ont brisé les cheminées pour en porter le cuivre. Ils se sont retirés sans être aperçus. La gendarmerie a ouvert une enquête.

## LA POSTE ET LA BANLIEUE

La traversée de Paris — Porte de la Traversée — Le nouveau système.

Jusqu'à ce jour, toutes les lettres expédiées de la province pour la banlieue parisienne — et par banlieue, on entend, postalement, non seulement les localités de Seine et de Seine-et-Oise, mais aussi une partie importante des localités des départements limitrophes — toutes les lettres expédiées de province à banlieue, et réciproquement, ou même de banlieue à banlieue, devaient traverser Paris et passer par l'hôtel des postes où on les traitait et d'où on les réexpédiait sur les diverses gares.

Il en résultait une perte de temps considérable et des retards souvent très préjudiciables, en matière de correspondances commerciale ou industrielle.

M. Mougnot, pour y obvier, crée des bureaux-gares, c'est-à-dire des bureaux spéciaux de tri dans chacune des gares de Paris et un service de voitures postales reliant les gares entre elles, de sorte qu'une lettre de Lyon pour Saint-Germain, par exemple, sera portée directement de la gare de Lyon à la gare Saint-Lazare.

L'avantage du nouveau système est d'ailleurs plus considérable encore qu'il ne paraît de prime abord.

La plupart des localités de banlieue en effet ne sont desservies que par deux distributions. Une qui a lieu le matin, l'autre l'après-midi, le facteur faisant sa dernière levée en même temps que sa distribution de l'après-midi.

Avec l'ancien système, la lettre de Lyon pour Saint-Germain arrivait à Paris le matin, mais allait à l'hôtel des postes et n'était renvoyée, après manipulation, que dans l'après-midi à la gare Saint-Lazare. Elle touchait son destinataire à Saint-Germain à la distribution de l'après-midi ; il était impossible à ce dernier de renvoyer le jour même sa réponse.

Au contraire, avec le nouveau système, le négociant lyonnais correspondra avec Saint-Germain aussi rapidement, à une heure ou deux près, qu'avec Paris, son correspondant de Saint-Germain, recevant sa lettre à la distribution du matin, y pourra répondre le jour même, et cette réponse partira par la dernière levée de banlieue.

Ajoutons que les dépenses annuelles nécessitées par ce nouveau service si utile ne dépassent pas 300,000 francs.

## ENCORE UNE INFAMIE D'ARISTOCRATE

Un de ces membres du Haut-Croton de France qui représentent aujourd'hui la noblesse et le grand monde, vient de signaler par un lâcheté bien digne de ceux qui bâtonnent les femmes et les jeunes filles au Bazar de la Charité et tentent d'assommer le Président à Auteuil.

Le misérable a passé avec sa voiture sur le corps d'un enfant et s'est lâchement enfui au lieu de lui porter secours. C'est dans l'avenue du Bois-de-Boulogne que le fait s'est produit. Un break à deux chevaux — conduit par un de ces gommeux — comme on en voit tant dans ce quartier, a soudain accroché le bambin de M. Eugène O..., qui jouait sur le bord de l'avenue.

L'accident aurait pu être évité si le monsieur avait aussitôt retenu les rênes. « Mais — dit le *Matin* — bien loin d'arrêter ce mouvement de pitié instinctive, bien loin de s'informer, après le choc, du mal qu'il avait pu causer, le misérable qui venait de jeter à terre cet enfant eut l'infamie de pousser ses chevaux, d'activer leur allure, tandis que le petit être, s'accrochant où il pouvait de ses frêles mains en sang, se faisait traîner sur la route et ne lâchait prise, évanoui, que quinze mètres plus loin.

« Alors, débarrassé de ce léger obstacle, le beau monsieur, qui sans doute avait trouvé la correction de son équi page un instant compromise par ce gamin, obstinément suspendu à quelque bout de courroie, se hâta de quitter la place et disparut bientôt, sourd à aux appels désespérés des femmes, et sans même tourner la tête vers le petit corps qu'il laissait meurtri sur le chemin et qui, un instant après, n'était plus qu'un cadavre.

« Il n'y avait pas un agent en vue ; pas même un de ces ouvriers qui ne craignent point de se salir les mains ni de déchirer leurs habits, quand ils voient une bonne action à faire : rien que des promeneurs âgés, des femmes, d'autres enfants. L'homme au break put s'enfuir sans être poursuivi, arrêté, assommé à coups de trique, ainsi qu'il le méritait ! »

Et Ch. Laurent termine en s'écriant : « L'homme qui a fait ce que je viens de dire est indigne de pitié. Qu'on le dénonce, qu'on le livre à la Justice ! La petite victime est morte... Qu'on la venge ! »

Et voilà les gens que, dans le peuple, on se figure encore incarner le courage, le devoir et l'honneur ! Ils affichent même la prétention d'être plus Français que nous, ces cosmopolites qui, par leurs alliances avec les princesses allemandes ou les américaines enrichies, n'auront bientôt plus une goutte de sang français dans les veines.

Le fait que nous signalons, cette ignoble conduite de l'un d'eux, prouve d'ailleurs qu'ils ne doivent plus se réclamer de la même patrie que nous, qu'ils ne sont plus de notre race.

## CHRONIQUE MÉDICALE

Action de l'Alcool sur l'Organisme

Peut-être n'a-t-on pas encore oublié le fameux congrès international contre l'alcoolisme qui se réunit dernièrement à Paris, et dont les séances eurent un si grand retentissement.

Pendant une semaine, les journaux ne parlèrent que des méfaits abominables de l'alcool et s'efforcèrent de reproduire toutes les virulentes attaques, tous les réquisitoires indignés des hydropathes contre les pochards endurcis et même contre les simples buveurs d'occasion.

Le public, lui aussi, plein d'admiration pour les prédicateurs du congrès, ou plutôt peut-être rassuré au récit des innombrables maladies qui l'attendaient au café, ne paraissait plus avoir soif que de sacrifice et se sentait pris subitement d'un irrésistible besoin de sobriété.

On put croire un instant qu'il allait s'enrôler en masse dans les sociétés de tempérance de l'Armée du Salut ; malheureusement une si belle ardeur n'a pas duré longtemps et cette croisade, si bruyamment entreprise, nous semble finir comme ces réunions publiques où, après avoir bien crié « Aux armes ! aux armes ! » chacun rentre chez soi tranquillement se coucher.

Et aujourd'hui ce même public va, comme d'habitude, boire son apéritif ou son bock, et les mêmes journaux, dans leurs faits divers, continuent à enregistrer, sans plus s'y arrêter qu'au hasard, les accidents et les délits journaliers dus à l'ivrognerie : tantôt un attentat aux mœurs, un incendie, un assassinat ; on n'a que l'embaras du choix.

Nous croyons donc qu'il n'est pas inutile de revenir souvent sur cette question et de ne plus nous contenter de l'agitation de surface jusqu'ici à peu près stérile, que suscitent de semblables congrès. Il faut poursuivre sans relâche la campagne entreprise et combattre avec tenacité toutes les erreurs populaires qui servent d'excuses à cet empoisonnement de notre race. Il faut que l'on connaisse le rôle néfaste de l'alcool sur nos organes et les maladies dont il est la conséquence inévitable ; que l'on soit bien pénétré de l'imminence du péril qui nous menace, et que l'on sache exactement pourquoi l'alcoolisme est, avec la tuberculose, le fléau le plus redoutable qui décime actuellement la France.

L'alcool exerce une action irritante manifeste sur la muqueuse de l'estomac. Il retarde la digestion alimentaire, et, par suite les phénomènes de nutrition : c'est pour cette raison qu'il a été, fort improprement d'ailleurs, appelé aliment d'épargne. Il agit alors comme des charbons à combustions lentes que l'on croit très économiques, mais qui ne donnent aucune chaleur.

Aussi le véritable alcoolique ne mange pas n'a jamais faim ; il maigrit et s'étiolé. Sans être arrivé à ce degré de saturation, les fidèles de l'apéritif savent très bien, par expérience, que leur appétit est moindre quand ils ont bu sur leur verre leur vermouth.

Loins donc d'augmenter les forces, l'alcool les déprime ou, si l'on veut, les soutient... comme la corde soutient le pendu.

D'autre part, il n'est pas, ainsi qu'on l'a cru longtemps, brûlé dans l'organisme et ne produit nullement de la chaleur. Et quand on s'imagine se réchauffer en prenant du vin ou un petit verre de cognac, on se trompe et l'on interprète d'une façon absolument erronée l'espèce d'excitation que l'on éprouve momentanément. Il n'y a qu'à prendre un thermomètre pour vérifier le fait et constater l'abaissement de température. C'est de là que provient la sensibilité spéciale des ivrognes à l'influence du froid, et les morts subites qui surviennent parmi eux pendant les grands hivers.

Après son absorption, tandis qu'une faible quantité s'élimine par les urines et le poumon, la plus grande partie de l'alcool s'arrête dans le foie, les muscles et surtout le cerveau ; d'où, chez les buveurs, l'extrême fréquence des maladies de ces organes : cirrhoses, atrophies, tremblements, paralysies, hallucinations, délire, folie furieuse, etc., etc. L'énumération serait trop longue ; je m'arrête et préfère terminer cette chronique en reproduisant l'excellente notice que M. le docteur Legendre, de l'hôpital Tenon, distribue dans son service et que nous voudrions voir afficher partout :

« La plupart des maladies soignées dans les hôpitaux sont causées ou aggravées par l'abus des boissons alcooliques. »

« Toutes les boissons alcooliques sont cancéreuses. Les plus nuisibles sont celles qui contiennent, avec l'alcool, des essences aromatiques, comme la liqueur d'absinthe, qui ne peut jamais être bienfaisante, le vulnéraire et les prétendus apéritifs appelés amer. »

« Les boissons alcooliques sont encore plus dangereuses quand on les prend le matin à jeun et entre les repas. »

« L'homme devient inévitablement alcoolique, c'est-à-dire empoisonné lentement par l'alcool, même sans avoir été jamais en état d'ivresse, quand il boit tout les jours de l'alcool, de la liqueur ou trop de vin (plus d'un litre par jour). »

« L'alcool est un poison, dont l'usage habituel détruit plus ou moins, mais inévitablement, les organes les plus nécessaires à la vie : l'estomac, le foie, les reins, les canaux du sang, le cœur et le cerveau. »

« L'alcool excite l'homme, mais il ne le fortifie pas. »

« Il ne remplace pas la nourriture, mais il en fait perdre le goût. »

« Quand on boit souvent de l'alcool, ou quand on boit trop de vin (plus d'un litre par jour), on est plus exposé aux maladies et, quand on est devenu malade, la maladie est toujours plus grave, elle se complique souvent de délire mortel. »

« L'alcool cause très souvent la phthisie, en affaiblissant les poumons ; chaque année nous voyons des malades qui entrent à l'hôpital comme alcooliques et qui reviennent quelques mois plus tard atteints de phthisie. »

« On demande une apprentie couturière. — S'adresser à Mme Azan. »

« Les parents qui ont fait abus des boissons alcooliques souvent des enfants qui naissent mal conformés ou idiots, ou qui meurent de convulsions. »

Et nunc erudimini, Comme on dit chez Bossuet.

Dr P. DRACK.

## ETAT-CIVIL

Naissances. — Bourgeat, René, rue Volant, 27 ; Lelièvre, André, route de Cherbourg, 12.

Publications. — M. Audran et Mlle Leczaud à Nanterre.

Décès. — Mme Dannoux, 58 ans, rue de la Croix, 49 ; M. Camelan, 46 ans, rue Saint-Germain 59 ; M. Van Grevelinge, 48 ans, hameau de la Folie.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY

Pigeons Milanais blancs frisés de pure race A VENDRE. S'adresser à 18, bd du Levant.

AVIS Tous les Vins qui se vendent